

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1er mars 2023**

**PRÉSENT(E)S** : Nicole Genin, Simone Combet, Gérard Budin, Geneviève Corbi, Maurice Cottaz, Michelle Faure, Gilbert Batier.

**EXCUSÉS avec Pouvoir** : Félix Perez (pouvoir S.Combet), Jacques Cuisnier (pouvoir M.Cottaz).

**EXCUSÉ(E)S** : Pierre Yves Durand, Marie-Alix Riobé, Jonathan Dupin.

LE QUORUM EST ATTEINT

**Début de séance** : 20 h 32

**Secrétaire de séance** : Simone COMBET

Minute de silence en mémoire de Monsieur Henri Benmouha décédé le 13 février 2023

**1/** Les procès-verbaux des conseils municipaux du 12/12/2022 et du 23/01/2023 **sont validés à l'unanimité.**

**2/ Sollicitation fonds vert pour travaux ancienne école (D) :**

Madame le Maire explique que dans le cas où la DETR ne prendrait qu'un seul dossier par commune, elle va solliciter une subvention «Fonds verts» à l'état.

Madame le Maire en fait une présentation générale.

Un dispositif inédit, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds verts », va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Annoncé le 27 août dernier par la première ministre Elisabeth Borne, il est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Il sera effectif dès le début de l'année 2023.

Une somme de : 53 095.41 € va être sollicitée pour le dossier de l'ancienne école.

**Cette délibération est votée à l'unanimité.**

**3/ Extension du périmètre de l'ENS du petit Valencey (D) :**

Madame le Maire fait circuler la carte des parcelles concernées.

Et fait remarquer que l'on avait déjà pris une délibération le 26 mars 2022 pour l'acquisition des parcelles proposées par Monsieur Bernard Trillat. Mais il en manquait une : la **B 605**.

L'acquisition a pour surface totale 2 ha 42 a 80 ca

Prix : 20 000 euros

Prise en charge par le département : 93,55 % frais de notaire inclus, soit 18 710 euros

Reste à charge de la commune : 1 290 euros

Madame le Maire détaille l'intérêt de ces parcelles : Notamment, elles possèdent deux mares qui jouent un rôle important pour la reproduction des amphibiens et des odonates et elles peuvent servir de support pédagogique certain.

Parmi ces parcelles, on distingue la forêt d'aulnes et de frênes qui est un habitat reconnu d'intérêt communautaire prioritaire et important pour les amphibiens en période terrestre. Aussi, le rajout de ces parcelles (2,428 ha) formerait un seul tenant de parcelles communales avec celles du bas (2,519 ha) pour un total de 4,947 ha.

Comme ces parcelles sont situées dans la zone d'observation de l'ENS et ont un fort intérêt patrimonial, le Département dans le cadre de son règlement d'intervention aider la commune à l'acquisition de ces terrains au taux de 93,55 %, frais de notaire inclus.

Madame le Maire signifie qu'en continuité de l'ENS, une autre propriétaire propose trois parcelles situées sur St Sorlin de Morestel et une sur Dolomieu, mais le projet n'étant pas encore assez avancé, notamment en ce qui concerne la parcelle sur Dolomieu, ce dossier demande à être mûrement réfléchi avant de prendre la moindre décision.

Madame le Maire rappelle au passage, de prévoir une visite de l'ENS dans le cadre du plan d'action 2023, car rien n'est prévu dans la brochure du 1<sup>er</sup> semestre 2023 de LO PARVI.

**Cette délibération pour l'ajout d'une parcelle est votée à l'unanimité.**

#### **4/Attribution d'une subvention à l'association ADMR pour 2022 (rattrapage) (D) :**

Madame Le Maire explique que pour ces subventions de l'association de L'ADMR de Vézeronce, nous ne recevons pas d'appel à versement et avons oublié de payer sur 2022. La somme due, pour le rattrapage est de : 630 euros pour 2022.

Madame le Maire nous en rappelle l'historique :

Suivant une décision des mairies de Le Bouchage, Vasselin, Saint Sorlin de Morestel, répondant à la demande de Maurice Belantan du 27 juillet 2016 pour partager les frais de location du bureau de l'ADMR, situé à Vézeronce-Curtin, le montant de la participation des communes adhérentes est de 1 euro par habitant, et nous avons 630 habitants en 2022.

Pour 2023, ce sera pris en compte dans le tableau des subventions.

**Cette décision de rattrapage a été votée à l'unanimité.**

#### **4 bis / Création d'un poste d'adjoint technique territorial (D)**

Compte tenu de la nécessité d'entretenir les espaces verts de la commune et l'entretien des bâtiments de la commune, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

#### **Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps *complet à raison de 35 heures hebdomadaires, soit 35/35<sup>ème</sup>*, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretenir les espaces verts, les voies et les chemins communaux ainsi que leurs abords, puis entretien des bâtiments communaux.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Toutefois et par dérogation au principe énoncé à l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée, cet emploi est susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 3° de la loi du 26 janvier 1984 pour tous les emplois des communes de moins de 1000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15000 habitants.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-3, décide d'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget de l'exercice en cours les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés.

**Cette délibération est votée à l'unanimité.**

**5/ TABLEAU DES EMPLOIS AU 01/01/2023**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023 CO571 - COMMUNE (M57)							1/1
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (a)</b>		1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	1.00
Rédacteur	B	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	1.00
<b>FILIERE TECHNIQUE (b)</b>		2.00	1.00	3.00	1.00	1.54	2.54
Adjoint technique territorial	C	2.00	1.00	3.00	1.00	1.54	2.54
<b>TOTAL GENERAL (a+b)</b>		3.00	1.00	4.00	1.00	2.54	3.54

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

<b>ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023 CO571 - COMMUNE (M57)</b>	1/1
--	-----

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (a)</b>		1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	1.00
Rédacteur	B	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	1.00
<b>FILIERE TECHNIQUE (b)</b>		2.00	1.00	3.00	1.00	1.54	2.54
Adjoint technique territorial	C	2.00	1.00	3.00	1.00	1.54	2.54
<b>TOTAL GENERAL (a+b)</b>		3.00	1.00	4.00	1.00	2.54	3.54

### **6/ Point financier**

Madame le Maire commente le point financier, Félix PEREZ étant absent.

La subvention de la Région AURA attendue pour l'aménagement de l'espace public polyvalent, pour une valeur de : 17 825.20 euros a été versée à la commune début février.

#### **Le point financier, avant affectation de la subvention :**

FONCTIONNEMENT	REALISATION	% réalisé
Dépenses	311 763,64 €	44,29%
Recettes	400 137,81 €	56,84%
Solde	88 374,17 €	

INVESTISSEMENT	REALISATION	% réalisé
Dépenses	144 636,00 €	19,97%
Recettes	21 946,44 €	3,03%
Solde	<b>-122 689,56 €</b>	

Madame le Maire annonce que nous allons voter le budget le mois prochain et nous énumère la liste des dossiers prévus en **investissement** afin de ne pas en oublier :

1. Travaux Ancienne école
2. Travaux Mairie
3. Mur surplombant la cour de l'école
4. Petits aménagements de voirie : panneaux pédagogiques rappelant la limitation de vitesse à 50 km/h en agglomération, proposés par Pierre Yves Durand, radar pédagogique
5. Plantation de quelques arbres
6. Aménagement du Terrain Orcel : plantations, tables pique-nique et poubelles (catalogue PLAS ECO)
7. Abri vélo (achat mutualisé via la CCBD et subventionné à 80 %)

Madame le maire remercie de bien vouloir signaler rapidement si des besoins financiers sont à ajouter à la liste, et cela toutes commissions confondues.

Au sujet du mur surplombant une partie de la cour de l'école (3) Madame le Maire précise qu'un rendez-vous a été pris avec un bureau d'études, le 8 mars 2023 à 14h.

Concernant l'élagage des voies communales, Madame le Maire communique que deux devis ont été présentés à la commune.

El Gaëtan Patricot présentant un devis de 14 592.40 euros et Eurl GSP Services d'un montant de 9 645.12 euros. Il a été décidé de maintenir eurl GSP Services pour 2023.

### **7/ Eclairage public**

Madame le Maire donne la parole à Michelle Faure qui expose le rapport de ses investigations faites au sujet de l'éclairage public avec l'aide de Maurice Cottaz.

Il en retourne déjà que nous possédons dans la commune :  
12 compteurs et 91 points lumineux.

Michelle Faure nous indique que Mr Chautemps du syndicat TE38 (Territoire d'énergie en Isère) a été reçu par la commission Eclairage Public, pour un éclaircissement détaillé des prestations que pouvaient apporter TE38 aux communes.

S'agissant de la partie éclairage public (EP), TE38 peut apporter, sous certaines conditions, son aide sur les thématiques suivantes :

**Diagnostic du patrimoine Eclairage Public, travaux d'investissement, maintenance,**

Michelle Faure conclut qu'une étude approfondie de nos besoins est à exécuter afin d'en savoir plus par rapport aux coûts.

Madame le Maire acquiesce cette demande et demande l'avis des conseillers municipaux sur la nécessité d'éteindre l'éclairage public à 22 h.

- Mauvais pour les cambriolages qui peuvent augmenter.
- Bon pour l'écosystème.

Conclusion : Le sujet sera mis à l'ordre du jour lors d'une réunion pour définir nos besoins au sein de la commission Eclairage Public.

### **8/ Questions diverses :**

#### **SECURITE ROUTIERE**

Madame le Maire explique que, à la suite d'une réunion organisée par la Brigade de gendarmerie secteur Les Avenières, Morestel, La Tour du Pin, rassemblant les maires des communes concernées, les auteurs des cambriolages à La Frette ont été arrêtés et seront jugés le 31 mars. Par ailleurs, le chauffard qui s'amusait à faire du rodéo dans les virages de La Frette a lui aussi été arrêté, sévèrement puni, et son véhicule détruit.

Elle a demandé qu'il y ait plus de contrôles vitesse de la part de la gendarmerie. Ce qui a été acté.

Les gendarmes sont maintenant équipés de véhicules banalisés.

Sur le plateau de La Frette : Une proposition d'un bureau d'études pour aménagements visant à réguler la vitesse en agglomération a été faite.

Le problème est le coût trop élevé que la commune ne peut pas supporter pour l'instant. Cependant, une réflexion est à mener rapidement pour la sécurisation des arrêts de bus scolaires.

Des solutions intermédiaires vont être prises, par exemple l'achat d'un radar pédagogique dans un premier temps. Des devis ont été demandés, qui vont être étudiés.

Pierre-Yves Durand expose sa proposition pour des panneaux pédagogiques, incitatifs et humoristiques et montre une ébauche de 2 panneaux (il est en attente de devis Grafix pour la plastification et voit ce qui se fait dans le catalogue PLAS ECO pour les piquets de fixation).

Madame le Maire nous informe qu'il serait bien de prévoir le **nettoyage de printemps le samedi 11 mars 2023**, tant que l'herbe n'a pas poussé car cela facilite le ramassage. Elle demande l'avis et les disponibilités des conseillers présents au conseil municipal.

Rendez-vous est fixé à 9 h sur la place de la mairie avec gants, sacs et gilets fluorescents.

Une information sera faite sur le site de la mairie, dans le sorl'info, etc. Et n'oublions pas que la propreté du village est l'affaire de toutes et tous.

Le même jour suivra la plantation sur le terrain Orcel, Gérard Budin et Maurice Cottaz sont chargés de cette organisation.

Madame le Maire expose que dans un tout autre domaine il va falloir assurer l'organisation de cérémonie de la commémoration du 19 mars 1962.

Cette cérémonie est rendue pour le 61ème anniversaire de la Journée Nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et du Maroc.

Elle aura lieu devant le monument aux morts, place de la mairie de Saint Sorlin de Morestel le 19 mars 2023 à 11 H 30.

Seront présents des pompiers, des représentants des municipalités de Vézeronce-Curtin, Vasselins et Vignieu, les membres de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie).

Pierre-Yves Durand et Quentin Riobé assureront la musique avec trompette et tambour à la place du CD.

Une demande a été faite auprès de la directrice Céline Pelloux, de l'école de Vasselins pour faire chanter la Marseillaise aux enfants (elle va bousculer son programme et lancer un appel aux parents – nous confirmera lorsqu'elle aura les résultats de son recensement – La municipalité prévoit de faire une invitation à destination des enfants).

Tout le conseil municipal est sollicité pour aider ce jour-là.

Madame le Maire donne la parole à Simone Combet qui explique le déroulement du projet de la **marche des femmes victimes de violences conjugales** prévue du 29 mars au 1<sup>er</sup> avril 2023.

Ce projet est conjointement porté par le Centre de planification et d'éducation familiale de La Tour du Pin et par le Centre social Odette Brachet à Morestel, qui se chargent de toute l'organisation.

L'objectif de ce projet est pour ces femmes d'une part, de travailler la confiance en soi en réalisant un défi personnel, et d'autre part, de sensibiliser le public sur notre territoire à la problématique des violences conjugales.

Le groupe de femmes ainsi que toutes les personnes souhaitant soutenir l'initiative, partiront le mercredi 29 mars de la Tour du Pin et rejoindront Morestel en 4 étapes :

La Tour du Pin - Vézeronce-Curtin

Vézeronce - Passins

Passins - Brangues

Brangues - Morestel.

Toutes les personnes - femmes ou hommes - souhaitant exprimer leur solidarité avec les femmes victimes de violences conjugales peuvent participer à la marche : sur une étape ou

sur toutes, pendant quelques kilomètres ou pour arriver tous ensemble le 1er avril à Morestel.

Une étape est prévue le mercredi 29 mars à Saint Sorlin de Morestel, à l'ancienne école, avec un goûter entre 16h et 17h. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, pour les soutenir, leur offrir des gâteaux faits maison ou des boissons. Lors de cette pause un chant mexicain, "Sin miedo" (= sans peur) contre le féminicide sera interprété, en espagnol. Pour l'arrivée à Morestel, de nombreuses animations sont en préparation – un blog est mis à disposition : [plusfortesensemble.over-blog.com](https://plusfortesensemble.over-blog.com)", ainsi qu'une page facebook.

### **Tour de table :**

#### **Geneviève CORBI :**

- A assisté à un nouveau comité de travail le lundi 20 février à la CCBD de Arandon-Passins sur la **politique insertion** :

L'objectif de ce comité de travail était de faire des propositions d'orientation sur ce sujet. Les 47 communes sont appelées à s'exprimer et à contribuer à cette réflexion collaborative.

Les mots Insertion ou Inclusion ont été définis avec grande attention.

Insertion : être intégré dans un groupe ne signifie pas avoir accès à toutes les possibilités dans un environnement défini.

Inclusion : le respect et la considération sont équitables entre tous les membres et ont accès aux mêmes possibilités dans un environnement défini.

- Le 23 février, Geneviève Corbi a assisté à Assemblée Générale du Centre Social Odette Brachet à Morestel, dont le compte rendu sera sans doute diffusé aux communes.

- Et ce même jour tous les membres du CCAS, ont rencontrés Mme Robert et la coordinatrice du projet Ré'FLEX Mme VEYRON.

#### **Gérard BUDIN :**

- A effectuer le nettoyage du lavoir de la Planche dans lequel il y avait de grosses pierres, un piquet bois, des tuiles....

- Il est prévu, avec Jacques Cuisnier, de reboucher tous les nids de poule qui se sont formés sur les chemins communaux. (un seau d'enrobé à froid nous a été offert par une entreprise lors d'une visite commerciale, et le revêtement broyé lors de la réfection du Chemin de Chamary stocké sur le site du Gaec de Cote Claire est à disposition de la Commune).

#### **Maurice COTTAZ :**

- Concernant le mur, au-dessus de l'école, qui se dégrade des conseils et des devis ont été demandés. Madame le Maire confirme qu'un bureau d'études viendra faire un constat le 8 mars prochain.

- Un élagage a été effectué sur les bords du Grand Canal (Pont jaune).

**Maurice COTTAZ a été tiré au sort dans le cadre du débat sur la fin de vie, a participé le 23 février à une première séance de travail, à l'Isle d'Abeau orchestré par le Sénateur Didier Rambaud, suite à l'annonce le 13 septembre 2022, du Président de la République du lancement de la Convention Citoyenne sur la fin de vie.**

La question posée aux Français tirés au sort qui vont débattre pendant plusieurs mois du sujet est la suivante : « Le cadre d'accompagnement de fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ? ».

C'est à partir de ces débats que le Gouvernement décidera de changer ou non la loi Claeys-Leonetti sur l'accompagnement médical de la fin de vie.

**Maurice Cottaz** demande que le sorl'info, diffuse des informations au sujet de la législation relative aux urnes funéraires dans le cimetière.

Il rappelle que :

le dépôt d'une urne dans une concession funéraire est soumis à autorisation délivrée par l'autorité municipale, quel que soit sa destination, (par dépôt ou scellement) dans ou sur un monument funéraire, dans un caveau, un columbarium ou dans le jardin du souvenir.

Toutes les opérations de dépôt d'urnes dans le cimetière sont mentionnées dans un registre des urnes du site cinéraire.

**Pierre-Yves DURAND** : A part les panneaux de Sécurité routière, RAS.

**Gilbert BATIER informe** que trop de personnes, en voiture, passent sur le chemin (sans nom) situé sur le chemin de la Morthelaise et débouchant sur la route de la Frette. Il conseille de mettre un sens interdit au niveau du chemin de la Morthelaise, afin d'éviter des accidents sur la route de la Frette.

**Michelle FAURE** propose que la fête de la nature cette année ait lieu du 27 au 28 mai 2023. Les idées sont les bienvenues.

Elle a contacté le correspondant biodiversité la CCBD qui lui a indiqué que nous étions les premiers sur la liste des communes inscrites.

Une visite de l'ENS est envisageable ou en dehors. Il sera étudié en commission la possibilité d'obtenir la labellisation de la commune pour la fête de la nature ?

Michelle Faure a assisté à une réunion TE38 dont le sujet était : autre visage énergétique de notre territoire.

Fin de séance à 23h32